

DELEGATION DE M. Jean-Charles BRON

D -20070515

Bilan de l'Opération de Promotion de la route des Lasers lors du salon Laser Munich 2007 World of Photonics. Attribution d'une subvention. Autorisation. Décision.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après le succès d'une première participation de la filière laser en 2005 au salon « Lasers World of Photonics » de Munich, à l'initiative de la Ville de Bordeaux dans le cadre des relations de jumelage, l'ensemble des partenaires institutionnels, laboratoires et entreprises ont décidé de reconduire l'opération en 2007. La Chambre de Commerce s'est chargée de la coordination de l'opération en liaison avec le BRA, l'Agence de développement 2ADI, l'Association Alpha regroupant la filière laser.

Il a été décidé une nouvelle fois de permettre aux entreprises locales du secteur des lasers, de l'optique et de leurs applications, de participer à la dynamique du stand « BORDEAUX ROUTE DES LASERS » et d'assurer ainsi la promotion du pôle de compétitivité aquitain. Des rendez vous d'affaires ont également été organisés.

La salon « Laser. World of Photonics » de Munich est un des principaux salons mondiaux dédiés aux technologies de l'optique et le premier en Europe. L'édition de 2007 fut la meilleure depuis la création du salon avec 1008 exposants et 25 000 visiteurs.

L'objectif de la mission était double. Il s'agissait d'une part

- de permettre aux entreprises locales d'être présentes à ce rendez vous incontournable afin de développer leur marché à l'international et de nouer des partenariats.

Et d'autre part :

- de promouvoir la Gironde et Bordeaux en tant que pôle d'implantation d'entreprises technologiques autour du laser mégajoule.

Un stand a été conçu et présenté dans un endroit stratégique. Celui-ci, ouvert sur ses quatre faces, d'une superficie de 108 m², a permis une visibilité optimale aux entreprises, en respectant leur identité, à l'intérieur d'une cohérence d'ensemble donnant son unité au territoire Bordeaux Route des Lasers.

9 entreprises partenaires ont participé à l'opération, dont 5 entreprises qui ont demandé et bénéficié de rendez vous d'affaires organisés notamment par la Mission économique de Düsseldorf:

Alphanov (plateforme de transfert de technologie), Kwele, Spectrinov, Novalase, Quantel, ainsi que la Société d'économie mixte Route des lasers.

Au final, 40 rendez vous qualifiés ont été proposés.

Cette opération revêt un intérêt stratégique pour la Ville de Bordeaux.

Il est important que la Ville de Bordeaux soit associée aux pôles de compétitivité de façon étroite et active. En effet, la commune est susceptible d'accueillir des entreprises de haute technologie, d'ingénierie, de recherche et développement sur son territoire. Pour

Séance du lundi 22 octobre 2007

cela elle doit communiquer et rechercher une reconnaissance économique au sein des partenaires : collectivités, universités, entreprises.

Cette année le seul fait d'avoir pu associer le nom de Bordeaux au libellé « Route des Lasers » constitue une avancée importante dans la reconnaissance et le positionnement de la ville au sein du pôle de compétitivité et à l'international.

A terme, les futurs programmes de développement urbains dans les quartiers bordelais (Bassins à flot, Bastide, Belcier) pourraient accueillir des activités de haute technologie, des services aux entreprises, de tertiaire supérieur d'ingénierie et de recherche, des organismes de formation techniques liés au pôle de compétitivité laser/optique.

Au vu de la réussite de l'opération, et compte tenu du bilan financier ci-dessous, la participation de la Ville à cette opération serait de 15 000 € pour un coût global de 179 983 €

Dépenses		Recettes	
Frais structure d'organisation	49 588	BRA	15 09 2
		CCIB	18 20 7
Communication presse	11 493	Conseil Régional Aquitaine	30 00 0
		ETAT/SGAR	22 15 0
Loc. et aménagement du stand	95 554	Mairie de Bordeaux	15 00 0
		Conseil Général Gironde	20 00 0
Equipement stand	4 976	CUB	20 00 0
		Alpha	15 00 0
Mission d'affaires	18 37 2	CEA	5 00 0
		Entreprises	19 53 4
Total	179 983		17 9 98 3

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement d'une subvention de 15 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 90 - nature 6574).

M. BRON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour la deuxième fois en ce qui nous concerne nous avons, cette année encore, participé à l'opération « World of Photonics » qui s'est passée à Munich.

Nous étions présent sur un stand de 108 m² extrêmement bien situé dans cette manifestation qui a permis d'accueillir plus d'un millier d'exposants et plus de 25.000 visiteurs.

Par cette opération pour laquelle la Ville de Bordeaux est associée au pôle de compétitivité de façon étroite et active, il s'agissait pour nous de pouvoir attirer l'attention de notre ville sur sa capacité à accueillir des entreprises de haute technologie et plus particulièrement dans la filière de l'optique et du laser.

Notre participation est à hauteur de 15.000 euros aux côtés d'autres collectivités.

M. LE MAIRE. -

Merci M. BRON.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, nous ne développerons pas ici à nouveau toutes les réserves que nous émettons au plan de la Communauté Urbaine sur les pôles de compétitivité.

Selon nous, on place notre recherche et ses débouchés économiques non pas sur des bases de coopération, d'enrichissement et de développement partagé, mais sur des logiques de concurrence des territoires, des savoirs et donc des hommes.

J'observe simplement ici que trois quartiers anciennement industriels sont cités comme réceptacles possibles d'activités économiques liées à la recherche et à l'industrie. C'est une phrase très importante que j'ai relevée. Je cite :

« A terme les futurs programmes de développement urbains dans les quartiers bordelais (Bassins à Flots, Bastide, Belcier) pourraient accueillir des activités de haute technologie, des services aux entreprises, de tertiaire supérieur, etc... liés au pôle de compétitivité laser / optique. »

Je m'en félicite. Quel encouragement pour ceux qui comme moi et Claude MELLIER militons pour ne pas livrer nos friches industrielles qu'aux appétits de promoteurs et à la course effrénée aux mètres carrés de bureaux. C'est donc une possibilité pour ces quartiers, effectivement, de réfléchir à leur avenir économique en termes de nouvelles activités directement en lien avec l'industrie non polluante. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'autres observations ?

Est-ce qu'il y a des oppositions sur ce texte ? Des abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

NE PARTICIPE PAS AU VOTE MME ANNE WALRYCK

D -20070516

Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services de la Ville de Bordeaux. illuminations de fin d'année 2007.
Demandes de subventions présentées par les Associations de Commerçants et d'Artisans. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville de Bordeaux en faveur du développement du commerce, des activités artisanales et de services, ayant fait l'objet de la délibération n° 20070017 du Conseil Municipal du 29 janvier 2007, plusieurs associations de commerçants et d'artisans ont présenté des projets d'illumination des quartiers de la ville, à l'occasion des fêtes de Noël.

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux développe une politique forte en matière d'écriture nocturne du paysage urbain, notamment dans le cadre de son programme de mises en lumière mais également, de façon plus ponctuelle, au titre de sa participation active aux illuminations de fin d'année.

Comme en 2006, l'intervention municipale est prévue à deux niveaux :

① la mise en lumière directement par la Ville de quelques sites spécifiques : disposition de sapins sur des espaces de centralité ou de proximité, guirlandes ou projection de lumière dans les arbres d'alignement de diverses voies ou places, mise en œuvre d'illuminations spécifiques sur quelques artères du centre ville (liste des sites illuminés jointe en annexe).

② l'accompagnement des propositions d'illumination soumises par les associations de commerçants par l'attribution de subventions municipales selon les critères suivants : à hauteur de 40 % du montant TTC des dépenses pour les associations localisées dans le périmètre du centre ville et de 60 % du montant TTC des dépenses pour celles situées à l'extérieur. Ceci dans la limite d'une subvention de la Ville plafonnée à 4 000 euros par association.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions présentées dans le document joint, dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires nécessaires.

Séance du lundi 22 octobre 2007

ASSOCIATIONS	PREVISIONNEL 2007				
	MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES		SUBVENTION VILLE DE BORDEAUX		PARTICIPATION ASS.COMMERCANT
	H.T.	T.T.C.	montant	%	montant
Association Judaïque/St Seurin	6 077,50	7 268,69	4 000,00	60%	3 268,69
GIE du Centre Commercial Saint Christoly	6 014,00	7 192,74	2 877,10	40%	4 315,64
Comité des Commerçants de la rue de Grassi	3 465,00	4 144,14	1 657,70	40%	2 486,44
Association de la Galerie Commerciale "les Grands Hommes"	4 382,00	5 240,87	2 096,30	40%	3 144,57
Association des Trois Conils	10 526,23	12 589,37	4 000,00	40%	8 589,37
Association des Commerçants de la Barrière Judaïque	7 919,00	9 471,12	4 000,00	60%	5 471,12
Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadecq	11 966,00	14 311,34	4 000,00	40%	10 311,34
Association des Commerçants du Grand Parc	3 187,00	3 811,65	2 287,00	60%	1 524,65
Association au Service des Chartronnais	8 256,60	9 874,89	4 000,00	60%	5 874,89
Association Rue du Temple	1 680,00	2 009,28	803,70	40%	1 205,58
Association Commerciale Remparts Hôtel de Ville	1 650,00	1 973,40	789,40	40%	1 184,00
Association des Commerces et des Services des Bastides	4 848,00	5 798,21	3 478,90	60%	2 319,31
Association des Commerçants du Village de Nansouty	5 200,00	6 219,20	3 731,50	60%	2 487,70
Association des Commerçants de Saint Augustin	5 156,00	6 166,58	3 699,90	60%	2 466,68
Ensemble	2 600,00	3 109,60	1 243,80	40%	1 865,80
Association de Caudéran Saint Amand	5 250,00	6 279,00	3 767,40	60%	2 511,60
Association des commerçants du Village Saint James	1 420,00	1 698,32	1 019,00	60%	679,32
Association Castillon	1 035,00	1 237,86	495,10	60%	742,76
Association des Commerçants Thiers - Pont Saint Emilion	1 126,50	1 347,29	808,40	40%	538,89
Association Com'à St Pierre	9 168,00	10 964,93	4 000,00	40%	6 964,93
TOTAL	100 926,83	120 708,48	52 755,20		67 953,28

plafond : 4 000 €

Sites majeurs

- Cours de l'Intendance
- Rue Sainte-Catherine (du cours de l'Intendance à la Place de la Victoire)
- Rue Porte Dijeaux
- Rue Vital Carles
- Cours du Chapeau Rouge
- Cours Alsace Lorraine

Projection dans les arbres

- Quai Louis XVIII	environ 36 Arbres
- Place Charles Gruet	environ 15 Arbres
- Place Gambetta (centre)	environ 8 Arbres
- Parc des berges – Bastide	environ 24 Arbres
- Avenue Thiers	environ 40 Arbres
- Place Ferdinand Buisson	environ 10 Arbres

Guirlandes dans les arbres

- Allées de Tourny	environ 80 Arbres
- Cours de Verdun	environ 80 Arbres
- Cours Georges Clémenceau	environ 38 Arbres
- Place Gambetta (périphérie)	environ 30 Arbres
- Place Stalingrad	environ 80 Arbres
- Place Ferdinand Buisson	environ 20 Arbres

Sapins décorés

- Place Pey Berland	1 grand sapin (18 m)
- Cours du Chapeau Rouge	2 sapins (7 m) en bas et en haut du cours
- Allées de Tourny	environ 12 sapins (7 m)
- Gare	environ 4 sapins (7 m)
- Place Saint-Michel	environ 4 sapins (7 m)
- Place des Capucins	environ 4 sapins (7 m)
- Centre Social Benaugé	environ 3 sapins (7 m)
- Grand Parc – Centre Commercial	environ 3 sapins (7 m)
- Place Ginette Neveu - Aubiers	environ 3 sapins (7 m)
- Mairie Bacalan	environ 3 sapins (7 m)
- Place St Amand	environ 3 sapins (7 m)
- Place St Augustin	environ 3 sapins (7 m)
- Quai de la Souys école Franc Sanson	environ 1 sapin (7 m)
- Eglise Sainte Marie – Avenue Thiers	environ 2 sapins (7 m)
+ 1 sapin (7 m) dans la Cour de la Mairie	

Autres sites avec guirlandes

- rue Costedoat,
- carrefour des Pins Francs.

M. BRON. -

C'est à la fois des illuminations pour les fêtes de fin d'année et de l'arrivée du Père Noël dont il est question.

Je vous rappelle que nous avons un programme complet sur l'ensemble de la ville qui s'articule de la façon suivante en ce qui concerne notre aide :

40% à l'intérieur des cours,

60% au-delà.

Et que en dehors des aides que nous apportons aux associations constituées il y a des sites, dont la liste vous est donnée de façon quasi-exhaustive, qui sont directement pris en charge à la fois par la ville et par la collectivité.

Bien évidemment, comme chaque année, Monsieur le Maire, nous avons des requêtes de dernière minute. Bien que nous ayons essayé d'être exhaustifs là-dessus, nous tenterons d'y répondre, mais je rappelle que Bordeaux est une ville qui compte près de 2000 rues et qu'il est impossible de les éclairer toutes.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une question incidente. J'étais à Saint-Michel il y a quelques jours et des commerçants m'ont prié de vous poser la question suivante.

Les éclairages de la place Saint-Michel se sont arrêtés autour du 15 septembre pour reprendre il y a un peu plus d'une semaine et c'est la période du Ramadan. Evidemment moi je n'y vois aucun lien de cause à effet. Simplement, est-ce que vous auriez un éclairage – c'est le cas de le dire – pour expliquer pourquoi les lumières se sont éteintes durant toute la période du Ramadan ? Merci.

M. le MAIRE. -

Il s'agit de quel éclairage, M. ROUYEYRE ?

M. ROUYEYRE. -

L'éclairage de la place Saint-Michel.

M. LE MAIRE. -

L'éclairage public ?

M. ROUVEYRE. -

Oui. L'éclairage public de la place Saint-Michel.

M. LE MAIRE. -

Et il vous est venu à l'esprit qu'on aurait pu interrompre l'éclairage parce que c'était le Ramadan ?

M. ROUVEYRE. -

Pas du tout. C'est ce que je vous disais, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE. -

Ah bon. Je n'avais pas bien compris la question...

M. ROUVEYRE. -

Simplement nous avons des questions de commerçants et vous avez peut-être une explication à donner.

M. LE MAIRE. -

Je pense plus qu'il s'agit d'une panne que d'une manifestation anti-islamique. Il me semble. A mon avis.

Je ne sais pas qui a la réponse ici, mais on va faire une enquête pour savoir ce qui s'est passé.

(Brouhaha)

Non, non... M. ROUVEYRE nous dit : l'éclairage public, c'est-à-dire les lampadaires. Je pense. Je ne sais pas. Mais on va faire une petite enquête parce que tout ceci me semble bien obscur...

(Rires)

Mme NABET.

MME NABET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais rebondir quelque peu pour remercier l'équipe municipale en place d'avoir bien voulu conserver quelques arbres à Bordeaux. Ainsi ils pourront recevoir un éclairage pour ces fêtes de fin d'année.

M. LE MAIRE. -

Mme NABET, je vous communiquerai le nombre d'arbres qui ont été plantés depuis 1995 dans Bordeaux par rapport à ceux qui ont pu être abattus pour des raisons soit de travaux, soit de vieillissement.

Jamais on n'a planté autant d'arbres à Bordeaux. Je vous rappelle au cas où cela vous aurait échappé que le cours du Chapeau Rouge était entièrement minéral il y a quelques années et qu'il n'y avait pas d'arbres sur toute la longueur du boulevard urbain des quais. Il y en a aujourd'hui des centaines et des centaines.

Bref, de ce point de vue je ne crains aucune espèce de bilan comparatif. Encore faut-il connaître Bordeaux.

Pas d'autres remarques ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070517

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la ville de Bordeaux. Animations présentées par les associations de commerçants et artisans. Demandes de subventions. Décision. Autorisation

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville de Bordeaux en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services ayant fait l'objet de la délibération n° 20070007 du Conseil Municipal du 29 janvier 2007, les associations de commerçants et artisans ont présenté des projets d'animations.

Vous trouverez ci-jointes les descriptifs et budgets prévisionnels des projets d'animations pour lesquels les associations pourraient bénéficier des subventions municipales suivantes :

Porteurs	Actions	Dates	budgets prévisionnels		Subventions Ville de Bordeaux
			HT	TTC	
Associations Les Commerçants Thiers - Pont Saint Emilion	Marché de Noël	les 14 et 15 décembre 2007	2 687,84	3 060,21	1 460,00
Association Renouveau Victor Hugo	Animation quartier Victor Hugo	les 8 et 9 décembre 2007	46 615,00	55 751,54	25 000,00
Association pour le Marché Biologique de Bordeaux Caudéran	Fête de célébration des 10 ans du Marché Bio de Caudéran	octobre 2007	1 036,12	1 200,00	600,00
TOTAL			50 338,96	60 011,75	27 060,00

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions suivantes :

Association Les Commerçants Thiers – Saint Emilion	1 460,00 €
Association Renouveau du Quartier Victor Hugo	25 000,00 €
Association pour le Marché Biologique de Bordeaux Caudéran	600,00 €

dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

M. BRON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de 3 manifestations :

La première concerne l'Association des commerçants de l'avenue Thiers, plus particulièrement celle localisée à proximité du Pont Saint-Emilion, pour l'organisation d'un marché de Noël.

La deuxième, beaucoup plus importante, est à la demande de l'Association des Commerçants du cours Victor Hugo. Ceux-ci ont également eu à subir des travaux d'embellissement qui s'achèvent maintenant et qui vont nous donner un cours magnifique – le mot est pesé et souligné – Ils souhaitent maintenant pouvoir exploiter au mieux leurs commerces et attirer les chalands sur leur site. C'est la raison pour laquelle ils ont mis au point une belle manifestation qu'ils espèrent pouvoir produire au début du mois de décembre, ce qui semblerait pouvoir être le cas.

La troisième est une petite manifestation pour fêter le 10^{ème} anniversaire du Marché Biologique de Bordeaux-Caudéran.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, une brève intervention qui concerne plus particulièrement l'aide que nous apportons au cours Victor Hugo, pour faire une proposition, ou plus exactement une suggestion.

Les habitants du cours Victor Hugo ont payé un assez lourd tribut aux travaux qui ont duré assez longtemps sur cette artère passante, et, vous le savez, beaucoup d'entre eux se plaignent régulièrement du fait que lors du dimanche sans voitures ils sont, parmi d'autres quartiers de Bordeaux, un peu les victimes par ricochet des effets pervers de cette journée sans voitures en ce sens qu'il y a une circulation très importante sur le cours Victor Hugo chaque fois qu'il y a « le dimanche sans voitures ».

Je ne parle pas en leur nom mais je sais que certains habitants du cours Victor Hugo souhaiteraient que le périmètre du dimanche sans voitures puisse leur être bénéfique. Nous aurons maintenant une artère magnifique. Je pense que ce serait bien, d'une part pour remercier les habitants du cours Victor Hugo de la patience qu'ils ont manifestée durant cette longue période de travaux, et d'autre part pour mettre en valeur cette nouvelle artère de notre ville où les Bordelais pourront se promener en badaud à l'occasion des dimanches sans voitures.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC, ça me semble une excellente suggestion, d'autant que le cours Victor Hugo est dans le prolongement du Pont de Pierre. Cela permettrait de faire un beau circuit dans la ville.

Il faut seulement que nous vérifions avec un petit groupe de travail technique des conséquences que ça peut avoir sur la circulation générale, parce que ça déplacera forcément la circulation ailleurs.

Mais sur le principe je suis tout à fait prêt à ce qu'on étudie cette formule.

M. JAULT.

M. JAULT. -

Monsieur le Maire, c'est pour dire le plaisir que j'ai d'aider cette association du Pont Saint-Emilion qui va réaliser pour la première fois le marché de Noël...

INTERVENANTS. -

Non, c'est la deuxième fois...

M. LE MAIRE. -

Je confirme que c'est bien la deuxième fois, parce qu'à la précédente j'y étais.

M. JAULT. -

C'est pour dire que cette association qui a un dynamisme très intéressant, qui a réussi à se dépatouiller des difficultés qu'il y a eu longtemps sur une seule association, mérite vraiment notre attention, ce qui est le cas.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, comme l'a dit Pierre HURMIC, nous sommes conscients des difficultés des commerçants pendant ces longs mois de travaux. Cependant, je ne sais pas ce que feront mes collègues, mais en tout cas moi je m'abstiendrai sur cette délibération compte tenu d'un détail, certes un détail, mais qui me paraît quand même important en tant qu'écologiste, c'est cette histoire de moquette synthétique qu'on va dérouler cours Victor Hugo sur 1 km.

Je vous avoue que ça ne m'enthousiasme pas. Si le concept sera plastiquement sûrement très beau – sans vouloir faire de jeu de mots – je continue à penser qu'une solution plus durable aurait pu être trouvée. 1 km² de moquette c'est quand même une sacrée quantité de déchets à incinérer.

Je m'abstiendrai donc sur cette délibération.

Mais si vous le permettez, Monsieur le Maire, cette manifestation me fait penser à toutes les autres manifestations de la Ville de Bordeaux, ou encore aux manifestations que la Ville de Bordeaux soutient, qui mériteraient à mon sens une réflexion plus approfondie sur l'empreinte écologique de ces événements. Je regrette que cela ne soit pas encore fait par vos services. Il est temps de passer à la vitesse supérieure.

J'illustrerai mon propos par un événement sportif que vous connaissez, Monsieur le Maire, « La Bordelaise », pour prendre une des courses co-organisée par la Ville de Bordeaux. Pendant cette « Bordelaise » des milliers de bouteilles en plastique sont distribuées et la plupart des participants les jettent négligemment sur le parcours.

Ces bouteilles ne sont pas produites sur Bordeaux, donc elles sont véhiculées par des camions. Elles ne sont pas recyclées. Et elles sont généralement jetées sans être vidées. Donc en termes de vision écologique je crois qu'il y a quelque chose à dire.

J'entends des rumeurs dans l'assemblée, mais si je le dis c'est que je sais qu'ailleurs il y a des événements où tout de suite il existe une vision écologique de la part des services.

Par exemple Le Marathon de Millau a lieu sur un parcours où tout jet de déchets est interdit, et ce marathon a mis en place un système où tous les déchets sont recyclés, sont réutilisés, en tout cas sont récupérés.

Donc Monsieur le Maire, je voulais juste faire une intervention très brève, il est temps de changer la vision de notre monde, la vision de nos organisations. Je crois qu'il est possible de faire autrement. C'est un souhait, Monsieur le Maire, j'engage tous vos services à réfléchir à l'ensemble des événements co-organisés par la Ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO, nous avons encore beaucoup à apprendre, j'en suis bien conscient. Moi je ne demande pas mieux que d'aller voir ce qui se passe à Millau ou ailleurs. Donc il faudra qu'on regarde ça, parce qu'effectivement la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

Mme WALRYCK.

MME WALRYCK. -

Je suis tout à fait d'accord avec vous, M. PAPADATO. Sachez qu'avec Joël QUANCARD nous y travaillons aujourd'hui. Ça fait partie des objectifs que nous avons dans la charte municipale de l'écologie urbaine et du développement durable. On a déjà commencé d'ailleurs sur certains événements sportifs à aller dans cette direction, mais cette empreinte écologique va être généralisée en regardant de ce qui a pu déjà être fait de réussi à l'extérieur.

M. LE MAIRE. -

Il faut trouver des solutions qui permettent de concilier la pratique du sport, parce qu'on ne va pas supprimer le marathon, et le souci de l'environnement. Cela existe apparemment. Il faut s'en inspirer.

M. DELAUX.

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, M. PAPADATO va pouvoir voter cette délibération puisqu'il n'y aura pas de moquette à Victor Hugo. Nous avons eu plusieurs réunions de travail avec l'association et cette réflexion sur l'environnement nous est venue. On a donc décidé en accord avec eux de ne pas mettre de moquette et à la place de faire une animation avec des pigments naturels. Nous sommes en train de travailler avec les architectes du cours Victor Hugo et l'éclairagiste pour ne pas que ce soit contradictoire avec l'effet recherché.

Donc, M. PAPADATO, vous pourrez voter.

M. LE MAIRE. -

A condition de modifier la délibération, M. DELAUX.

M. DELAUX. -

La délibération est juste. C'est dans le premier projet qui nous est présenté par l'association, qui n'a pas été modifié depuis. C'est un projet de l'agence qui est prestataire.

M. LE MAIRE. -

Donc le texte qui a été distribué est en retard...

M. DELAUX. -

Je voulais simplement préciser qu'il n'y aura pas de moquette.

M. LE MAIRE. -

On le précisera dans les débats.

Dans ces conditions, qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

ADOPTE A L'UNANIMITE